

➔ SITA Strasbourg - 1b place Henry Levy
PORT-DU-RHIN

➔ SITA Strasbourg - 15 route du Rohrschollen
NEUHOF

➔ ENVIE Strasbourg - 6 rue Herrade
KOENIGSHOFFEN

	mardi 8h à 12h		jeudi et vendredi 8h à 12h 13h30 à 17h30	
--	-------------------	--	---------------------------------------------------	--

lundi 8h à 12h 14h à 18h		mercredi 8h à 12h 14h à 18h		samedi 8h à 12h
--------------------------------	--	-----------------------------------	--	--------------------

lundi 8h à 12h 14h à 18h		mercredi 8h à 12h 14h à 18h		samedi 8h à 12h
--------------------------------	--	-----------------------------------	--	--------------------



Vous avez une question, un doute ? Appelez le 03 88 60 05 64
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

En dehors de ces heures d'ouverture les sites
sont inaccessibles au public et lorsque les
sites sont fermés il est strictement interdit,
sous peine de poursuites, d'abandonner des
déchets sur place.

Déchets
Diffus
Spécifiques
des ménages

→ DDS : Déchets diffus spécifiques des ménages

Dans la famille des déchets, il y en a qui sont particulièrement nocifs pour l'environnement. Il s'agit de produits domestiques, d'entretien ou encore de bricolage comme l'huile de vidange, les restes de peinture, les pesticides, les insecticides, les solvants, les décapants...

Ces déchets diffus spécifiques ne sont pas collectés avec les ordures ménagères et ne doivent en aucun cas être rejetés au réseau d'assainissement.

L'impact sur l'environnement autant par leur utilisation que par leur traitement peut s'avérer dangereux.

L'idéal serait de s'en passer!

Pas si simple parfois alors posons-nous les bonnes questions pour

mieux les acheter,
mieux les utiliser
et mieux les jeter.



→ Mieux les acheter

Avant d'acheter : 1 001 astuces !

- un détartrant ? le vinaigre blanc
- un déboucheur ? une ventouse
- un décapant ? l'huile de coude
- un dégraissant ? le savon noir ...

Bannissez de votre jardin herbicides, fongicides, anti-nuisibles, insecticides. Il existe des techniques 100% naturelles pour jardiner autrement et qui n'ont pas d'impact sur le milieu naturel : plantes répulsives, cultures alternées, paillage ou bûchage, eau savonneuse...

Au moment de l'achat :

- lisez les étiquettes avant d'acheter
- préférez le rechargeable au jetable
- choisissez des vaporisateurs plutôt que des aérosols
- optez pour des produits éco labélisés
- achetez si possible uniquement la quantité nécessaire

→ Mieux les utiliser

Avant utilisation :

- lisez le mode d'emploi
- respectez les dosages préconisés

Pendant l'utilisation :

- protégez-vous
- respectez les précautions d'emploi

→ Mieux les jeter

Après utilisation :

- il est strictement interdit de jeter les restes de produits liquides dans le réseau d'assainissement (Article 7 du règlement d'assainissement).

Les déchets toxiques liquides, (comme par exemple l'ammoniaque, le liquide de refroidissement, la soude ou encore les restes de peinture...), sont nocifs pour les stations d'épuration. En effet, ils détruisent les bactéries épuratrices, ce qui dégrade la qualité du traitement de l'eau. Les stations ne sont pas conçues pour éliminer de telles substances, ce qui veut dire qu'elles traverseront la filière de traitement et se retrouveront dans les boues d'épuration mais aussi dans le milieu naturel.



- les déchets diffus spécifiques des ménages sont à déposer sur des sites spécialisés prévus à cet effet.

Infos + : Vous pouvez déposer certains déchets là où vous les avez achetés. La reprise aux points de vente concerne notamment les bouteilles de gaz, les ampoules basse consommation et tubes fluorescents.

→ Mieux les traiter

Les déchets déposés sur les sites habilités subissent un traitement spécifique qui permet de réduire leur impact sur l'environnement.

Sont acceptés les déchets ménagers suivants, dans les limites de poids, à savoir 30 kg par an et par foyer, étant entendu que lors d'un apport un usager pourra avoir différents produits :

- Acides
- Amiante-ciment*
- Bases
- Bombes aérosol non vides
- Combustibles
- Diluants
- Douteux sans étiquettes
- Solvants
- Herbicides
- Mercure
- Organochlorés
- Peintures
- Pesticides
- Phytosanitaires
- Produits photos
- Graisses, lubrifiants
- Insecticides
- Réactifs/nitrates/chlorates

* L'amiante ciment doit être déposée filmée ou en sac fermé pour éviter l'envol de poussières.



Bouteilles et cartouches de gaz sont à déposer :

- aux points de vente, plus d'infos sur le site www.cfbp.fr
- chez SITA Strasbourg 15, route du Rohrschollen

→ Déchets interdits

Sont interdits, les déchets issus de l'activité économique, commerciale, artisanale, hospitalière et les déchets dont les détenteurs ne sont pas résidents de l'Eurométropole de Strasbourg, ainsi que tous produits ne figurant pas dans la liste ci-dessus.